



Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social d'Administration Local de la DGE (FS du CSAL)

Vendredi 12 septembre 2025

Monsieur le Président par intérim, Mesdames, Messieurs

En préambule, nous ne pouvons débiter cette instance sans évoquer l'actualité dans laquelle nous nous trouvons.

Cet été F. Bayrou a présenté un projet de budget 2026 caractérisé par de nouvelles mesures de rackettage des travailleur.euses, des chômeur.euses, des retraité.es, des malades afin de poursuivre une politique de cadeaux aux plus riches et de dépenses faramineuses d'aides en tout genre mais aussi d'exonérations de charges sociales patronales par milliards.

Tout en brandissant le spectre de la dette colossale dont seraient responsables ceux visés par ces nouvelles attaques !

Or, ce sont bien ces dépenses pour les plus riches qui augmentent la dette de l'État et le coût du service de la dette. Mais ne doutant de rien, le gouvernement n'a eu de cesse d'accuser, un jour les boomers, un autre les malades qui se promènent en VSL aux frais de la collectivité ou qui se gavent de médicaments comme on liquiderait un paquet de bonbons, mais aussi les feignants de chômeur.euses qui ne traversent pas la rue pour trouver du travail, sans parler des étranger.es en situation irrégulière qui se la coulent douce en thalasso-thérapie, etc etc ...

Sauf que cette petite musique a du plomb (ah oui, n'oublions pas de mentionner la politique écocide du gouvernement démissionné, avec son abominable loi Duplomb), dans l'aile !

Il est clair que la ficelle est maintenant trop grosse, beaucoup trop grosse !

Car nous savons tous depuis le 11 juillet et la parution du rapport de la commission sénatoriale d'enquête sur la transparence et l'évaluation des aides publiques aux entreprises ce qu'il en est réellement. Ce que les gouvernements successifs ont réussi à masquer pendant des années et des années, c'est bien le coût exorbitant de ces aides, si l'on ne veut pas dire cadeaux, octroyées les yeux fermés aux entreprises et en 1^{er} lieu aux plus grandes d'entre elles.

Le rapport mentionne ainsi « *la commission d'enquête a dû réaliser elle-même une estimation du montant des aides publiques aux entreprises pour l'année 2023, étant entendu que cette estimation n'indique qu'un ordre de grandeur compte tenu de l'indisponibilité de certaines formations. Au sens large, les aides publiques aux entreprises atteignent au moins 211 milliards d'euros en 2023 !* »

Il n'est pas donc plus possible aujourd'hui, sauf pour les médias aux ordres, de tenter de cacher la réalité ! Le 1^{er} poste de dépenses de l'État est bien, et de très très loin, ces cadeaux aux entreprises !

A cela s'ajoute bien sûr la fiscalité et les montages fiscaux des plus favorables en faveur les ultra-riches dont le patrimoine croît de manière exponentielle et particulièrement depuis l'arrivée au pouvoir d'E Macron. Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes représentent, avec leur 1170 milliards, 45 % du PIB ! Et selon la note intitulée « La roue de la fortune » publiée le 4 septembre par la Fondation Jean Jaurès, entre 1998 et 2021, le patrimoine moyen des 10 % les plus riches a bondi de 94 % pendant que celui des 10 % les plus pauvres a chuté de 54 % en euros constants.

Quant aux 500 plus grandes fortunes professionnelles recensées par Challenges, leur patrimoine a été multiplié par 14 alors que la richesse annuelle produite en France n'a fait que doubler sur la période !

C'est donc le ras-le-bol de cette politique illibérale qui a conduit au cœur de l'été à l'émergence d'une mobilisation afin de dire non au projet de budget 2026, non à la poursuite de la destruction des services publics, à la paupérisation de la plupart des travailleurs du public comme du privé, des retraités, des étudiants, des chômeurs, des malades, non à la stigmatisation des allocataires de minima sociaux, des étrangers.

La population exige au contraire un vrai changement de politique avec des moyens en faveur des services publics, de l'emploi, des augmentations de salaires, de pensions, des minima sociaux et des mesures assurant une vraie justice sociale et fiscale.

Or, face à cette urgence sociale, mais aussi écologique, de changement radical et de respect du résultat des élections législatives de juillet 2024, E Macron décide le 9 septembre de nommer comme 1^{er} Ministre tout simplement un clone de lui-même en la personne de Sébastien Lecornu !

Cette énième provocation du président de la République en est une de trop ! La démocratie est une fois de plus piétinée mais ce sont celles et ceux qui manifestent pour que cela change qui sont désignés comme des irresponsables ! Cela doit changer au plus vite ! La mobilisation du 10 a déjà permis de faire tomber le projet de doublement des franchises médicales mais ce n'est qu'un début. **Le 18 septembre, l'ensemble des organisations syndicales appellent à faire grève et à manifester partout en France.**

A la DGFIP, comme dans toute la fonction publique, la situation ne cesse de se dégrader et nombreux sont les sujets de mécontentements, d'inquiétudes face à l'évolution de notre administration et des conditions de travail.

L'année 2025 connaît un contexte de hausse dramatique des suicides que la presse nationale a largement relayé. Nous pensons particulièrement aux collègues qui ont mis fin à leurs jours, à leur famille et à leurs collègues ainsi qu'à tous ceux qui ont tenté de le faire. La CGT Finances publiques exige un plan d'action pour prévenir les actes suicidaires comme cela a eu lieu en 2021 sur la sécurité des agents après l'assassinat d'une extrême violence de Ludovic Montuelle et la séquestration toute aussi violente de sa collègue Hélène Poulain. La CGT Fip exige une véritable politique de prévention de ces sujets. La situation est inacceptable et la DGFIP ne peut se contenter d'être dans le constat et l'accompagnement des équipes a posteriori.

Les nombreuses organisations pathogènes du travail à la DGFIP doivent cesser.

Puisque la santé physique comme mentale est absolument essentielle, les agent.es doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale de qualité. A ce titre, la CGT FiP déplore le choix qui a été fait par notre ministère d'une mutuelle obligatoire refusant le modèle mutualiste. Le choix d'ALAN pour la branche santé met également en péril la sécurité de nos données de santé et l'information des agent.es en ne prévoyant aucun accueil physique pérenne. Pour la santé et la prévoyance, la note est salée pour les agent.es et l'État qui paieront plus cher pour satisfaire des actionnaires prêts à marchander notre santé.

Concernant la présente FS, le directeur de la DGE nous a informé jeudi 4 septembre de son absence aujourd'hui et de sa représentation par Monsieur Simonnet.

Nous faisons le constat qu'aucune proposition de changement de date n'a été formulée de la part de la direction afin de permettre au directeur de présider cette instance **en charge des sujets aussi essentiels que sont la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la DGE.**

A l'ordre du jour figure notamment **la présentation de la Note d'orientation ministérielles Santé, Sécurité et Conditions de travail 2025-2026**

Dès la lecture des 1^{res} lignes, nous pourrions presque être rassuré.es : « *la préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents **constituent un enjeu prioritaire pour les ministères économiques et financiers (MEF)**. Celui-ci s'est traduit, depuis plusieurs années, par une politique ambitieuse, dotée de moyens humains et financiers importants, élaborée avec les directions et concertée avec les organisations syndicales. Cette politique repose sur un réseau d'acteurs ministériels et sur un budget dédié. Je souhaite poursuivre et renforcer cette politique de prévention à travers cette nouvelle note d'orientation pluriannuelle qui fixe, à horizon 2026, les orientations stratégiques prioritaires en santé et sécurité au travail qui seront déclinées en actions concrètes ministérielles et directionnelles.*

Cette feuille de route vise à structurer et animer la politique SSCT du ministère, et engage l'ensemble des directions et services des MEF à inscrire leurs actions dans ce cadre. Elle prévoit la mise en œuvre de mesures relevant de la prévention primaire, qui permet de prémunir les agents contre les risques professionnels en agissant à la source ; elle soutient également des actions de prévention secondaire qui visent à l'adaptation et à la protection des agents, et enfin des actions de prévention tertiaire de réparation ».

Six axes prioritaires sont ensuite retenus dans la note d'orientation 2025-2026.

AXE I – Conforter une politique ambitieuse et ministérielle en santé sécurité au travail concertée en instances de dialogue social et reposant sur un réseau d'acteurs de prévention et un budget dédié

AXE II – Faire vivre la démarche de prévention des risques professionnels: assurer l'efficacité des campagnes annuelles de recueil des risques, prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention pour tous

AXE III – Agir sur l'organisation du travail pour améliorer les conditions de travail

AXE IV - Prévenir les risques de désinsertion professionnelle

AXE V –Renforcer la prévention contre trois risques professionnels: les atteintes à la sécurité des agents, le risque amiante et l'impact du changement climatique

AXE VI – Agir en faveur de la préservation de la santé mentale et renforcer l'accompagnement des agents dans ce domaine

Pour chaque axe, de très nombreuses actions sont énoncées comme devant être mises en œuvre. Nous souhaiterions vraiment voire dans les faits la concrétisation de ces grandes déclarations d'intention mais force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Par exemple, alors que la note mentionne : « *L'évaluation des risques et l'élaboration d'un programme de prévention sont le cœur de la démarche de prévention* », faut-il rappeler qu'en début d'année, alors que nous demandions la réalisation du DUERP au plus tôt, vous tentiez de botter en touche et d'échapper à sa réalisation en 2025 ? Finalement contraint de le réaliser, vous avez engagé bien tardivement la campagne du DUERP qui est loin d'être terminée. Nous reviendrons sur ce sujet important lors des échanges afin d'en rappeler les modalités qui semblent échapper à certains.

La note mentionne également que des moyens financiers et humains sont dédiés à la mise en œuvre de la politique SSCT. Mais la réalité c'est que le médecin du travail dont nous relevons est tellement sur-chargée qu'elle n'est même pas en mesure, et ce depuis 2 ans, d'établir son rapport annuel d'activité qui devrait être soumis à notre instance, ni même de se libérer pour y assister aujourd'hui.

Autre point à l'ordre du jour, le rapport du pôle ergonomie du Ministère dont nous vous avons sollicité l'expertise. Le rapport mentionne tout d'abord que « la configuration des locaux et l'aménagement en bureaux partagés au-delà de 2 postes marquent une rupture avec les repères des agents au sein de leurs précédents locaux de Pantin ».

Puis, sans surprise, le rapport pointe les situations de travail qui ne sont pas conformes aux recommandations en matière d'installation des bureaux.

Comme nous l'avions signalé à de nombreuses reprises et dès la communication des plans, certains collègues sont trop à l'étroit dans leur bureau, les bureaux ne sont pas positionnés selon les recommandations notamment par rapport aux fenêtres etc.

Des préconisations sont donc formulées et nous souhaitons que vous en teniez compte afin de revoir certaines installations et permettre aux collègues de travailler dans des conditions favorables.

Ensuite nous allons revenir au cours de l'instance sur **le compte rendu de la visite de services effectuée par la FS le 29 avril 2025.**

Vous avez apporté des éléments de réponse sur certains sujets, mais il apparaît que de trop nombreux problèmes soulevés par des agent.es restent sans réponse (fumées de cigarettes, portes qui claquent, bruit des conversations intérieures et extérieures, etc).

Leurs conditions de travail sont sérieusement altérées et cela appelle des mesures efficaces afin **de mettre fin à ces nuisances qui affectent le travail et la santé des agent.es**. C'est bien ce que la note d'orientation ministérielle demande aux directions de faire tout au long de ses 14 pages !

Enfin, nous aborderons le sujet des dépenses de la Formation spécialisée tant en matière de matériel que de formations avant de terminer par un certain nombre de questions diverses.